

# *Retour sur la réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales*

**Benoît SCHLEMMER**

Doyen honoraire, Faculté de Médecine et Université Paris-Diderot

Hôpital Saint Louis, AP-HP

Chargé de mission « Réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales »



R3C

#ERIC  
BOMPARD

G20

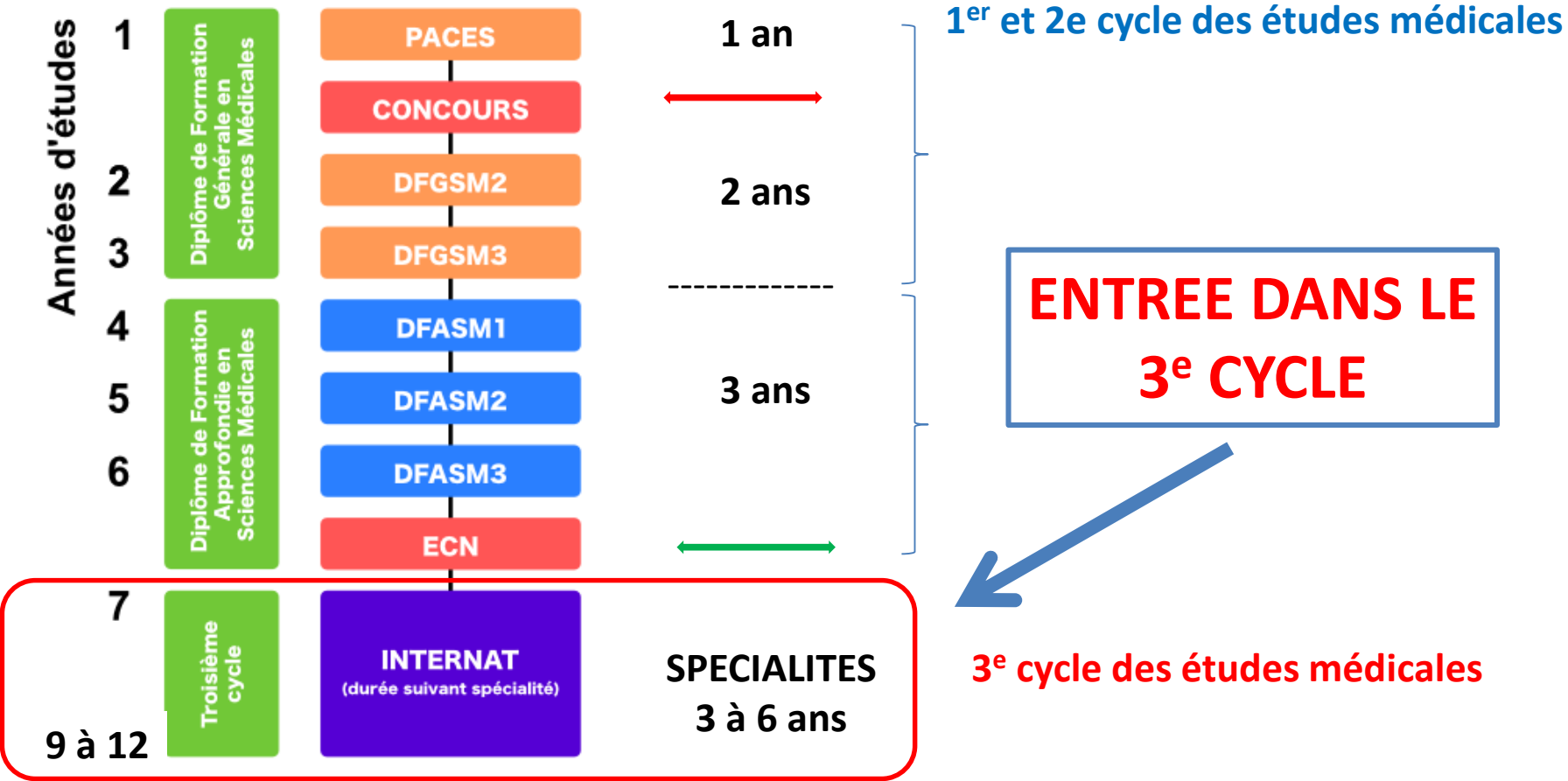
C'est parti...!!



# Principes généraux du 3<sup>e</sup> cycle

- Une approche progressive par *compétences*
- Un seul diplôme : le diplôme d'études spécialisées (DES)
- Une formation organisée en 3 phases
- Un contrat de formation
- Un accompagnement individualisé et collégial des étudiants
- Des outils de suivi de la formation
  
- La prise en compte des situations particulières
  
- La possibilité pour un médecin en exercice d'approfondir sa spécialité ou d'en changer (« 2<sup>e</sup> DES »)

# Schéma général des études médicales en France



# Les textes réglementaires déjà publiés...

- Décret du 25 novembre 2016
  - Organisation et gouvernance du 3<sup>e</sup> cycle
- Arrêté du 12 avril 2017 = arrêté « général » 3<sup>e</sup> cycle
  - Déclinaison locale et régionale par spécialité (commissions de coordination)
  - Commissions de subdivision : besoins; agrément; répartition
  - Agréments et répartition; doubles agréments; stages « hors-subdivision »; stages couplés, mixtes et stages libres...
  - Choix des stages
- Décret du 12 avril 2017 = accès au 3<sup>e</sup> cycle des médecins en exercice (2021)
- Arrêté du 21 avril 2017 = arrêté « pédagogique »
  - Liste des DES / spécialités – options - FST
  - Connaissances et compétences « génériques » - transversalité
  - Moyens de formation
  - Maquettes de spécialités
  - Principales options de DES (cardio, pédiatrie, psychiatrie, radiologie...)

# *Questions de fond*

- 44 spécialités...
  - Hétérogénéité
  - Et le reste ? → options / FST
- Durées de formation
- Contenu pédagogique vs champ des compétences
- Formation théorique : plateformes
- Cloisonnement ? Encourager la transversalité
- Pour quels métiers ?
- Articuler avec le 2<sup>e</sup> cycle...
- ... et avec le « post-internat » → post-DES

# *Points d'attention...*

## **1. Responsabilité et engagement des acteurs de la formation et des professionnels**

- Coordonnateurs et commissions de coordination
- Collèges nationaux et CNU
- Doyens
- CHU et autres ES
- ARS...

## **2. En lien étroit avec les organisations représentatives des étudiants (procédure d'agrément; évaluation, etc...)**

## **3. Adaptabilité des contenus et des procédures prévues par les textes**



# *Années 2017 et 2018*

## **1. Des « maquettes » de formation plus contraintes**

- Accueil précoce dans la spécialité
- Modalités pédagogiques et outils de formation
- Désignation du « référent » enseignant
- Perspective du contrat de formation

## **2. La transition « ancien régime » / réforme**

- Assurer l'entrée de la génération 2017 dans le nouveau DES
- Garantir le maintien de la qualité de formation des internes déjà engagés dans le cursus (2<sup>e</sup> à dernière année de DES)

## **3. Une offre de formation (stages) à consolider/réguler/ajuster**

- Hétérogénéité des régions/subdivisions (CHU) : échelon local/régional
- Agréments
- Hôpitaux : CHU vs CH et autres établissements → quelle place pour chacun ?
- Offre de formation « ambulatoire » : en MG..., et ailleurs
- Stages mixtes (temps partagé) et stages couplés – stages « hors-subdivision/région » - étranger

# Evaluation - Suivi



## **Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine**

### **Article 65**

Un comité d'évaluation, coprésidé par le directeur général de l'offre de soins et le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, est chargé du suivi de la mise en œuvre du présent arrêté. Il est notamment composé de représentants du ministère de la défense, des directeurs d'unité de formation et de recherche de médecine et de pharmacie, des agences régionales de santé, des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine et de pharmacie, d'enseignants, du conseil national de l'ordre des médecins et de l'ordre des pharmaciens, des conférences des présidents de commission médicale d'établissement de centre hospitalier universitaire et de centre hospitalier et des conférences des directeurs généraux de centre hospitalier universitaire et de directeurs de centre hospitalier. Il se réunit une fois par an et peut être convoqué en tant que de besoin sur convocation de l'un des présidents de la commission.

### **Article 66**

Le bureau de la Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie constitue des comités de suivi chargés de revoir, en cas de besoin et au moins tous les quatre ans, les maquettes de formation des spécialités.

# Maquettes – compétences – évaluation

- Exercice du métier / référentiel
- Énoncé des compétences
  - Génériques
  - Spécifiques de la spécialité
- Évaluation des étudiants : aptitudes
  - Techniques / cliniques
  - Comportementales
    - Prise en compte du patient dans sa globalité
    - Parcours et relations interprofessionnelles
    - Balance bénéfice-risque / sécurité du patient...

# Enfin...

**La réforme ne se résume pas à sa formalisation, aux maquettes... Elle est/sera ce que nous en ferons collectivement !**



**Observe, record, tabulate, communicate. Use your five senses. Learn to see, learn to hear, learn to feel, learn to smell, and know that by practice alone you can become an expert.**

**Sir William OSLER  
1849-1919**